



# Commune de Feillens

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Votants : 23 (D. Vaissaud a donné pouvoir à JY. Gonod, N. Vermel a donné pouvoir à G. Dumas, O. Verne a donné pouvoir à A. Delalande)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 7 décembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le treize décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

**Présents** : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Poli V., Renoud-Lyat C., et MM Billoudet G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G.,

**Excusés** : MMmes Vermel N. (a donné pouvoir à Dumas G.) et Verne O. (a donné pouvoir à A. Delalande), et M. Vaissaud D. (a donné pouvoir à JY. Gonod).

**Secrétaire de séance** : Victoria Poli

### **Objet : Budget principal 2023 – Décision modificative n°3**

Monsieur le Maire explique que des ajustements au budget sont nécessaires sur le budget primitif 2023 du budget principal de la commune pour les chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel) :

Chapitre 011 : besoin de crédits à hauteur de 40 000 € du fait de dépassement budgétaire sur plusieurs comptes :

- c/60612 (combustibles) : + 3 000 €
- c/60632 (fournitures de petit équipement) : + 12 500 €
- c/61221 (crédit-bail matériel roulant) : + 10 500 €
- c/ 615221 (entretien de bâtiments publics) : + 8 000 €
- c/ 6156 (maintenance et informatique) : + 6 000 €

Chapitre 012 : Besoin de crédits à hauteur de 20 000 €

- 10 000 € : pour le versement du CIA aux agents au mois de décembre
- 5 000 € : pour le paiement des cotisations Fonpel
- 5 000 € : pour les agents embauchés via VSI (pour le remplacement d'un ATSEM)

L'équilibre budgétaire peut se faire :

- via le compte 65561 (versement des cotisations au SIEA) : seuls 24 000 € ont été payés pour 84 000 € prévus : - 25 000 €
- via le compte 73223 (fonds départementale des DMTO) : 137 800 € ont été perçus pour une prévision de recette de 40 000 €

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
<u>Chap.11</u>	<u>Chap. 73</u>
c/ 60612 + 3 000 €	c/73223 + 35 000 €
c/ 60632 + 12 500 €	
c/ 61221 + 10 500 €	
c/ 615221 + 8 000 €	
c/ 6156 + 6 000 €	
<u>Chap.12</u>	
c/6218 + 5 000 €	
c/64118 + 4 000 €	
c/64131 + 6 000 €	
c/6455 + 5 000 €	
<u>Chap. 65</u>	
c/65561 - 25 000 €	
<b>TOTAL + 35 000 €</b>	<b>TOTAL + 35 000 €</b>

Pour copie conforme  
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités  
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le  
Le Maire,